

Département des Pyrénées-
Atlantiques

DE LA COMMUNE DE MONTARDON

NOMBRE DE MEMBRES

afférents au conseil municipal	En exercice	ont pris part à la délibération
19	19	19
Date de convocation 23 septembre 2025		

Séance du 29 septembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-neuf septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil de MONTARDON, sous la présidence de M. Stéphane BONNASSIOLLE, Maire.

Présents : S. BONNASSIOLLE, C. LABORDE, T. GADOU, F. GOMMY, S. PIZEL, A. POUBLAN, S. BAUDY, M. TIRCAZES, H. BERNADET, C. BOISSIERE, T. BEUGNIES, S. DAUBE, F. SUBIAS, J. POUBLAN, M.H. BEAUSSIER, F. FERNANDES,

Procurations : F. COUDURE procuration à M. TIRCAZE, V. BERGES RAGOCHÉ procuration à Stéphane BONNASSIOLLE, L. DUMERGUES procuration à T. GADOU

Mme Sylvia PIZEL a été élu secrétaire de séance.

N°2025/38

Décision modificative n°2

Monsieur le Maire rappelle que les décisions modificatives sont des délibérations qui viennent modifier les autorisations budgétaires initiales.

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

Vu le budget principal de la commune,

Il convient de modifier certains postes de dépenses et de recettes sur les sections d'investissement et de fonctionnement du budget principal de la commune, comme suit :

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
203 (20) - 37 : Frais d'études, rech. & dév. &	-43 000,00	021 (021) : Virement de la section de fonct	83 000,00
20422 (204) : Bâtiments et installations	193 000,00	021 (021) : Virement de la section de fonct	-3 720,00
2115 (041) : Terrains bâtis	1,00	27638 (041) : Autres établissements publics	1,00
2115 (21) - 46 : Terrains bâtis	30 000,00	2804182 (040) : Bâtiments et installations	1 043,00
2131 (21) - 35 : Bâtiments publics	-180 000,00	280422 (040) : Bâtiments et installations	2 677,00
27638 (27) : Autres établissements publics	83 000,00		
	83 001,00		83 001,00

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
023 (023) : Virement à la section d'investis	-3 720,00	773 (77) : Mandats annulés ou atteints déché	83 000,00
023 (023) : Virement à la section d'investis	83 000,00		
65888 (65) : Autres	-5 300,00		
681 (042) : Dot.aux amort.&aux provisions-	3 720,00		
7392221 (014) : Fonds de péréquation des r	5 300,00		
	83 000,00		83 000,00
Total Dépenses		Total Recettes	166 001,00

CECI ETANT EXPOSE
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Envoyé en préfecture le 01/10/2025

Reçu en préfecture le 01/10/2025

Publié le



ID : 064-216403998-20250929-D_2025_0038-DE

APPROUVE la décision modificative n°2 du budget principal.

AUTORISE Monsieur le Maire ou l'adjoint délégué à prendre tout acte se rapportant à la présente délibération

Suffrages exprimés : 19

Pour : 19

Fait et délibéré en séance.

A handwritten signature in purple ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke.

Le Maire
Stéphane BONNASSIOLLE.